AUBERGENVILLE

Le Pass Local

Renseignements auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville au 01 30 90 45 00

Le Pass Local est délivré par la mairie (sous contrôle d'Île-de-France mobilités). Ce titre de transport est non cumulable avec la carte scolaire bus.

Bénéficiaires

Ce titre de transport est réservé à certains usagers domiciliés dans la Commune d'Aubergenville selon les conditions d'accès énoncées ci-après :

- personnes atteintes d'une incapacité permanente, titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) en cours de validité, non éligibles à la carte Améthyste,
- demandeurs d'emploi non éligibles au forfait Navigo gratuité, ou au forfait Solidarité Transport, ou au Chèque Mobilité,
- personnes retraitées ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite, ne percevant plus de revenus d'activité, non imposables et non éligibles à la carte Améthyste,
- collégiens, lycéens, scolarisés au collège Arthur Rimbaud ou au lycée Van Gogh, et dont les représentants légaux sont domiciliés à Aubergenville, non titulaires de la carte scolaire bus ligne régulière, pour se rendre jusqu'à leur établissement scolaire ou jusqu'au lieu de leurs activités de loisirs sur le territoire communal,
- étudiants scolarisés en section BTS au lycée Van Gogh et âgés de moins de 21 ans, pour se rendre jusqu'à leur établissement scolaire.

Conditions de validité

Carte annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Libre circulation sur les lignes 40 et 41 tous les jours de la semaine.

Conditions de délivrance

Retrait du formulaire de demande auprès de l'accueil de l'hôtel de Ville . Carte délivrée dans un délai d'environ 48 heures après dépôt de l'ensemble des pièces demandées.

Coût

- Participation bénéficiaire : 20 €

Infos pratiques

À savoir : un Pass Local à plein tarif (175€) peut être délivré aux personnes retraitées ayant atteint l’âge légal de départ à la retraite, ne percevant plus de revenus d’activité, imposables.

Liens utiles
La carte scolaire bus
La carte Imagine'R et les autres titres de transport